

EFFETS DE LA GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN RD CONGO

1. Contexte

**Max KUPELESA
LUNGA, S.J.,**
Professeur
Ordinaire et Chef
du Département de
Psychologie à la
Faculté de Psychologie
et des sciences de
l'éducation/
Université
de Kinshasa.
kupelesam@gmail.com

La RD Congo était encore une colonie belge quand, le 10 décembre 1948 à Paris, le droit à l'éducation avait été reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies comme un droit fondamental de toute personne humaine. Ce droit nouveau, intégré à la Déclaration universelle des droits de l'homme en son article 26, se formule de la manière suivante :

Toute personne a droit à l'éducation. Celle-ci doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. Cet enseignement élémentaire est obligatoire... L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales...¹

La formulation retenue met en évidence les obligations de la société envers l'individu à éduquer et certains buts sociaux de l'éducation. Parler d'un droit à l'éducation, c'est donc d'abord constater le rôle indispensable des facteurs sociaux dans la formation de l'individu. Les principales conditions sociales de l'homme ne sont pas déterminées du dedans par des mécanismes héréditaires tout montés et prêts à être activés au contact des choses et des proches, elles s'acquièrent par transmission extérieure, c'est-à-dire par l'éducation. Elles ne se développent qu'en fonction des interactions sociales multiples et différenciées.

Nous pouvons donc affirmer que l'éducation est, non seulement une formation, mais aussi une condition formatrice nécessaire du développement naturel lui-même. Dire que toute personne humaine a droit à l'éducation, ce n'est donc pas uniquement suggérer que tout individu possède le droit de recevoir

1 Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 à Paris, au palais de Chaillot, par la résolution 217 (III) A.

de la société l'initiation aux traditions culturelles, c'est beaucoup plus profondément affirmer que l'individu ne saurait acquérir ses structures mentales les plus essentielles sans un apport extérieur exigeant un certain milieu social de formation, et que, à tous les niveaux, le facteur socio-éducatif constitue une condition du développement. Le problème essentiel est dès lors de faire vraiment de l'école le milieu formateur qui favorise le développement intellectuel, moral et affectif complet².

Affirmer le droit de la personne humaine à l'éducation, c'est donc engager une responsabilité beaucoup plus lourde que d'assurer à chacun une certaine possession de la lecture, de l'écriture et du calcul : c'est garantir à tout enfant l'entier développement de ses fonctions mentales et l'acquisition des connaissances et des valeurs morales correspondant à l'exercice de ces fonctions. C'est surtout assumer l'obligation de ne rien détruire ni gâcher des possibilités que possède l'enfant et dont la société est appelée à bénéficier.

C'est pourquoi la proclamation d'un droit à l'éducation implique, si l'on a la volonté de lui donner une signification dépassant le niveau des déclarations politiques démagogiques, l'utilisation des connaissances psychologiques des lois du développement mental. Le droit à l'éducation est donc, ni plus ni moins, le droit de l'enfant à se développer normalement, en fonction des possibilités dont il dispose, et l'obligation, pour la société, de transformer ces possibilités en réalisations effectives et utiles. Nous devons par conséquent bien distinguer le droit à fréquenter une école organisée et le droit à y trouver tout ce que supposerait le « plein épanouissement de la personnalité humaine ». Il ne faut donc pas se leurrer, en RD Congo, le chemin est encore long³.

Aussi le problème de l'obligation scolaire se double-t-il d'une question de justice sociale et scolaire. La scolarité primaire obligatoire n'a vraiment de sens que si l'enseignement primaire est gratuit. Mais qui dit « gratuité » ne doit pas se borner à cette mesure, en quelque sorte négative, qui consiste à « supprimer » des frais scolaires. Bien d'autres problèmes se posent : les uns d'ordre extrinsèque (exonération des frais de transport, organisation de cantines scolaires gratuites, etc.), les autres d'ordre vital, pour l'enseignement lui-même.

Parmi ces dernières questions, il faut mettre au premier plan la question de la « gratuité du matériel scolaire » comme ce fut avant l'indépendance en 1960 (la notion de gratuité « intégrale » de l'enseignement subsidié par l'État doit s'appliquer sans délai ni réserve aux formations scolaires qui dispensent l'enseignement élémentaire)⁴ et après l'indépendance (1960 à

2 J. PIAGET, *Où va l'éducation*, Paris, Denoël/Gonthier, 1988, p. 50.

3 EKWA BIS ISAL, *L'École trahie*, Kinshasa, Cadicec, 2004, p. 39.

4 Voir Congo belge, Organisation de l'enseignement libre subsidié pour indigènes avec le concours des sociétés de missions chrétiennes, Kinshasa, 1952, pp. 35-36.

1975), afin d'assurer l'accessibilité de tous les enfants à l'école, car tout travail scolaire suppose un matériel. C'est à la rentrée scolaire de 1976, avec le ministre Mbula Moko, que le paiement des frais d'études au primaire ont apparus en RD Congo.

On aperçoit nettement la complexité et la gravité des problèmes soulevés par une telle déclaration. Du point de vue social et économique, il s'agit d'assurer une scolarité indépendamment des conditions de fortune de la famille, puisque le mérite de l'élève et ses aptitudes peuvent se trouver en conflit avec sa situation matérielle. Du point de vue de la formation personnelle de l'élève, il s'agit de lui assurer une formation physique, intellectuelle et morale aussi complète que possible tout en l'orientant selon ses aptitudes propres.

Ce droit à l'éducation a resurgi en 1990, lors de la Conférence mondiale de Jomtien⁵ qui lança l'objectif de l'Éducation pour Tous pour l'an 2000. En fait, la scolarisation primaire universelle de qualité demeure l'objectif premier de l'éducation pour tous et l'un des objectifs du millénaire pour le développement, mais dont la réalisation relève encore du défi dans notre pays. Le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels⁶ est beaucoup plus explicite que l'article 26 de la Déclaration universelle sur la gratuité. L'article 13 expose les obligations des États par rapport aux différents niveaux d'éducation, dans son alinéa 2 : « Les États parties au présent Pacte reconnaissent qu'en vue d'assurer le plein exercice de ce droit, l'enseignement primaire doit être obligatoire et accessible gratuitement à tous ».

La RD Congo, après plusieurs décennies de prise en charge financière de la scolarisation des enfants par les familles et ses effets pervers, a basculé vers la scolarisation primaire gratuite à partir de septembre 2019, grâce au choix politique du Chef de l'État actuel, Félix-Antoine Tshisekedi. Il s'agit, en effet, d'une promesse électorale qui apparaît être un investissement ambitieux dans le capital humain⁷ du pays grâce au soutien de la Banque mondiale qui consistait à rendre effective une disposition constitutionnelle datant de 2006. En somme, il s'agissait de revenir plus ou moins à la situation d'avant 1976.

2. Objectif de la recherche

De l'avis de plusieurs défenseurs de l'éducation, les frais scolaires imposés aux familles ont constitué plus une entrave à la scolarisation des pauvres qu'une source d'incitation et de promotion pour une éducation pour tous.

L'objectif de notre analyse, qui a accordé la parole aux directeurs et enseignants du primaire, est d'évaluer et d'analyser les effets à court,

⁵ Unesco, Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, Jomtien (Thaïlande) du 5 au 9 mars 1990.

⁶ Nations Unies, Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, New York, 19 décembre 1966.

⁷ T.W. SCHULTZ, Investment in Human Capital *The American Economic Review*, Vol. 51, No. 1, (Mar., 1961), pp. 1-17.

moyen et à long terme de la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement primaire en vue d'éclairer les décideurs politiques sur la manière de rendre plus efficace cette décision.

3. Revue de littérature

Parmi les pays qui excellent⁸ dans la mise en pratique de la gratuité de l'enseignement primaire, figurent le Seychelles qui dispose du meilleur système éducatif en Afrique. C'est le seul pays africain qui figure dans le top 50 du système éducatif mondial, à la 43^e position. Ce pays est le seul d'Afrique à avoir réussi l'objectif de l'Unesco de l'Éducation pour tous. Son école est gratuite et obligatoire jusqu'à 16 ans.

La Tunisie, quant à elle, est le pays arabe le plus scolarisé. L'éducation est une priorité, elle est gratuite et obligatoire. La qualité de son éducation est améliorée grâce à l'investissement public et privé. Ce pays est classé au 49^e rang pour l'espérance de vie scolaire et au 51^e pour le ratio élèves / enseignant dans le primaire.

Le Botswana n'a cessé de faire des efforts depuis 1966 pour améliorer son système éducatif ; ainsi le pays fait partie des états africains ayant les meilleurs systèmes éducatifs. L'école est obligatoire et gratuite de 6 à 16 ans. C'est le gouvernement qui fournit les fonds nécessaires à la bonne marche des écoles.

En Ouganda⁹, le droit à l'éducation a été reconnu par la Constitution en 1995 et une politique en matière de mesures relatives à l'enseignement primaire pour tous a été instaurée en 1997. Ces mesures incluent un accès équitable, de qualité et gratuit, à l'enseignement primaire. Même si la qualité et les débouchés suscitent des craintes, il est reconnu que cette politique a amélioré l'accès à l'enseignement et réduit les inégalités entre les sexes ainsi que les écarts de niveau d'instruction entre les catégories de revenus.

Le Kenya¹⁰ a annoncé juste avant le début de l'année scolaire 2003 qu'il supprimait les droits scolaires pour les élèves de l'enseignement primaire. Malgré la mauvaise situation économique et la violence qui s'était abattue sur une partie du pays après les élections de 2007, la suppression des droits scolaires a eu l'effet escompté de faciliter considérablement l'accès à l'école primaire. Mais malgré l'explosion du nombre d'élèves, celui des enseignants et des infrastructures n'a pas suivi. Cela a provoqué le départ de certains élèves de familles aisées vers des sanctuaires privés, accentuant ainsi les inégalités.

Le Bénin¹¹, dans le but d'atteindre, à l'horizon 2015, l'éducation universelle, avait d'abord rendu l'enseignement primaire gratuit pour

8 UNESCO, *L'enseignement primaire universel en Afrique : Le défi des enseignants*. Dakar : BREDA, 2009.

9 Rapport mondial de suivi sur l'EPT, 2013. Résumé. Paris, UNESCO.

10 H. CHARTON, « La longue marche du Kenya vers la scolarisation universelle », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 50, avril 2009, p. 142.

11 R.C. ADEKOU, « Éducation au Bénin : État des lieux et rôle des parlementaires et de l'État », in *Cahiers d'études linguistiques*, n° 11, 2019, pp. 252-295

les filles de milieu rural en 2003, puis avait décrété la gratuité pour tous en 2006. L'initiative avait consisté dans un premier temps à mettre à la disposition de tous les établissements d'enseignement primaire des subventions au prorata des effectifs par école (3000 FCFA par enfant). En 2008-2009, les critères furent révisés et, désormais, les subventions se donnent par classe pour un effectif de 50 élèves au maximum.

Le Malawi a supprimé les droits scolaires en 1994, mais avec des ressources financières et humaines plus faibles, ce pays a encore beaucoup de mal à offrir une éducation primaire à tous.

L'étude des Nations Unies note que, comme dans de nombreux autres pays, l'instauration de l'enseignement primaire gratuit a été la conséquence de revendications politiques plutôt que de processus de planification rationnelle¹².

En RD Congo, l'idée de la gratuité de l'enseignement primaire n'est pas du tout nouvelle. Cette gratuité, qui avait été supprimée en 1976, la Conférence Nationale Souveraine (1990-1993) y était revenue et en avait fait un large écho dans les débats. La table ronde de l'Éducation tenue à Kinshasa du 20 au 22 septembre 2004 l'a mise en tête de la liste des recommandations formulées à l'intention du Gouvernement « 1+4 ».

Tom De Herdt et Emmanuel Kasongo Munongo¹³, dans leur recherche, font le point de la tentative de mise en pratique de la gratuité limitée *à partir de* 2010. Sans tenir compte des préalables majeurs, le Président de la République avait, dans une allocution, chargé le Gouvernement de rendre effective la gratuité de l'enseignement primaire dans les établissements publics dès la rentrée scolaire de septembre 2010. Cette gratuité, qui n'est qu'un aspect du processus global de réforme engagé en RD Congo, rencontre les mêmes contraintes que les autres réformes : dépendance extérieure, faiblesse de l'apport budgétaire, difficultés de pilotage et de coordination, etc. En outre, elle concernait les classes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} primaire de toutes les provinces à l'exception des villes de Kinshasa et Lubumbashi.

L'objectif poursuivi par leur recherche était de déceler les écarts entre cette nouvelle politique de la gratuité et la réalité sur le terrain. L'idée principale au centre de l'argumentaire était de la « réduction » des frais scolaires. Celle-ci devait être un moyen à long terme pour atteindre l'objectif stratégique de l'universalisation de l'enseignement primaire. Il ne s'agissait pas encore de la « gratuité totale ». Néanmoins, la mesure avait été bien accueillie par les parents d'élèves et une certaine augmentation du nombre d'élèves avait été observée, même si les raisons de cet accroissement étaient multiples.

12 *Rapport de mise en œuvre du programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB)*, janvier à décembre 2012.

13 Tom DE HERDT et Emmanuel KASONGO MUNONGO, *Gratuité de l'enseignement primaire en RDC : Attentes et revers de la médaille*, Bruxelles, VLIRUOS, 2013.

En conclusion, l'introduction d'une politique de gratuité n'aurait été une aventure radicale que si elle avait été introduite en respectant la lettre du message du Président de la République délivré à la veille de l'année scolaire 2010-2011. Petit à petit, on était revenu à la situation d'avant 2010.

Après avoir promis, durant la campagne électorale, de rendre gratuit l'enseignement primaire, l'actuel Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, a tenu à réaliser sa promesse dès septembre 2019. Des mesures furent prises par circulaire ministérielle¹⁴ pour l'application de la promesse.

4. Méthodologie de l'étude

Pour collecter nos données, nous avons suivi les étapes suivantes :

- L'élaboration du questionnaire de collecte des données
- La collecte des données sur terrain
- L'analyse des données pertinentes et la rédaction de ce rapport

4.1. L'élaboration du questionnaire

Afin de collecter de manière égale nos données, nous avons rédigé un questionnaire unique qui s'adressait aussi bien aux enseignants qu'aux directeurs d'écoles. La structure du questionnaire cible les aspects suivants :

- les effets de la décision
- les conditions de scolarisation et l'efficacité interne
- les conditions de travail
- les suggestions possibles pour plus d'efficacité scolaire

4.2. La collecte des données

Les enquêtes de terrain ont permis de collecter les avis des acteurs des écoles et se sont déroulées dans 5 provinces (Congo central, Haut Katanga, Kinshasa, Kwango et Kwilu), auprès de 348 enseignants et 58 directeurs.

Tableau 1 : Répartition des écoles par province

Province	Nombre d'écoles
Congo central	12
Haut Katanga	6
Kinshasa	18
Kwango	8
Kwilu	14
Total	58

14 MINEPSP, Circulaire réaménagée N° MINEPSP/CABMIN/001/2019 du 5/10/2019.

Tableau 2 : Échantillon des enquêtés

Nombre d'écoles	Nombre d'enseignants	Nombre de directeurs
58	348	58
Total	406	

Au total, l'enquête a eu lieu dans 58 écoles et a concerné 406 enquêtés.

Tableau 3 : Répartition des enquêtés selon les réseaux

Réseaux	Total	Nombre d'enseignants et directeurs
Conventionné Catholique	32	228
Conventionné Protestant	12	79
Conventionné Kimbanguiste	3	24
Conventionné Salutiste	1	6
Non conventionné	10	69
Total	58	406

Cette étude, qui porte sur un échantillon de 58 écoles de cinq provinces, ne peut être généralisée, étant donné la complexité de la situation dans les provinces et entre le milieu rural et urbain. Cela étant, notre étude éclaire sur certains aspects de la gratuité dans l'enseignement primaire.

5. Les résultats

Nous présentons les données suivant les questions et les commentons en même temps.

Question 1 : Votre école a combien de classes ?

Tableau 4 : Nombre de classes par école

Nombre d'écoles de	f	%
6 classes	14	24.1
7 à 12 classes	25	43.1
13 à 18 classes	16	27.6
Plus 18 classes	3	5.2
Total	58	100

Les écoles de 6 classes sont au nombre de 14, par contre, 25 écoles organisent 7 à 12 classes, 16 écoles ont 13 à 18 classes tandis que 3 écoles ont plus de 18 classes. Le nombre de classes autorisées n'a pas été modifié alors que le nombre d'élèves a évolué.

Question 2 : Quelle est la moyenne d'élèves par classe ?

Selon les données collectées, la moyenne de classe se situe entre 63 et 85 élèves soit 74 élèves. Il se dégage nettement que les classes sont surpeuplées, car, selon les directives et instructions officielles de l'EPST, la taille maximale d'une classe ne peut dépasser 55 élèves. Les écoles de notre échantillon ont des classes dont la moyenne est bien au-dessus de 55 élèves ; cela signifie qu'il est difficile d'organiser un enseignement profitable pour tous les élèves.

En effet, le gouvernement aurait pu d'abord considérer les contraintes pourtant prévisibles et commencer par augmenter le nombre et la taille des infrastructures scolaires, etc. Plusieurs chercheurs associent une certaine taille de classe à la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage¹⁵. Les effectifs pléthoriques ont une incidence négative sur l'encadrement pédagogique des élèves, car pour les enseignants c'est une situation inédite à laquelle ils n'ont pas été préparés.

Question 3 : Quelle serait la cause de l'augmentation d'effectifs dans vos classes ?**Tableau 5 : Cause de l'accroissement du nombre d'élèves**

Réactions	f	%
La suppression de tous les frais scolaires	406	100
L'accroissement de la population	-	
Total	406	100

Unanimentement les enquêtés reconnaissent le bienfait de la gratuité de l'enseignement primaire. En effet, la conséquence directe de la mesure de gratuité est l'augmentation plus rapide que par le passé des flux scolaires. Comme cela apparaît dans le tableau, la décision de supprimer tous les droits scolaires a grandement favorisé la scolarisation d'un grand nombre d'écoliers, même si cela ne va pas sans poser d'autres problèmes.

Question 4 : En termes d'apprentissage, pensez-vous que tous vos élèves apprennent bien ?**Tableau 6 : Qualité des apprentissages selon les enquêtés**

Réactions	f	%
OUI	12	2.9
NON	396	97.1
Total	406	100

15 Feng S. DIN, *The benefits of teaching small classes: the Chinese perspectives*, China. Collection ERIC, 1999.

Le surpeuplement des classes, attribué à la gratuité, ne facilite pas l'amélioration des acquis. Les enseignants se plaignent de ne pas pouvoir suivre personnellement et efficacement chaque élève, de ne pas être à même de corriger eux-mêmes tous les travaux des élèves et de ne pas devoir enseigner normalement, tous les élèves n'ayant pas la même attention et ne pouvant pas suivre les enseignements¹⁶. Ceci va sûrement, dans quelques années, augmenter le taux d'abandons, de redoublements et d'échecs scolaires, car l'enseignant ne peut connaître et suivre individuellement et efficacement chaque élève.

Il faut noter que, bien avant la gratuité, des tests administrés en 2017-2018 à environ 11500 garçons et 10700 filles, âgés de 7 à 14 ans sur l'ensemble de la RD Congo, ont montré l'ampleur de l'hécatombe scolaire en ce qui concerne la littératie et la numératie : plus ou moins 15.7% des garçons et 15.2% des filles ont été capables de lire correctement un texte simple de français¹⁷. En milieu rural, les résultats étaient encore plus catastrophiques : 9.1% des garçons et 6.5% des filles ont pu faire preuve des capacités de lecture.

En 2020, les données de la Cellule Indépendante d'Évaluation des Acquis Scolaires, basées sur des évaluations de 2020, soit la première année de gratuité, révélaient que 45% des élèves de 5^{ème} primaire étaient en très grande difficulté de lecture¹⁸. Les résultats des tests administrés par le Programme de l'Éducation de la Francophonie (PASEC) aux élèves de 14 pays francophones d'Afrique qui étaient en début et à la fin du primaire ont montré que 72.9% des élèves congolais en fin de cycle ayant fait le test se situaient sous le seuil de compétence en lecture¹⁹. Il y a malheureusement beaucoup trop de déchets.

La qualité des apprentissages n'était déjà pas au rendez-vous, le développement quantitatif de la scolarisation primaire ne devrait pas se faire au détriment de la qualité ; sinon, l'école devient un passe-temps inutile. En effet, la qualité des apprentissages²⁰ dépend du temps consacré, de la disponibilité des matériels didactiques mais surtout de l'efficacité des enseignants qui sont au cœur du processus d'amélioration de l'enseignement. Car, tout profit que l'élève tire d'une politique éducative résulte de l'action stimulante de l'enseignant bien outillé et motivé²¹.

Question 5 : Comment appréciez-vous les conditions de scolarisation ?

Tous les enquêtés reconnaissent que les effectifs ont augmenté, mais les conditions de scolarisation se sont détériorées. En effet, le ratio élèves /

16 B. L. MCCOMBS et J. E. POPE, *Motiver ses élèves : donner le goût d'apprendre*. Bruxelles : De Boeck Université, 2000.

17 Enquête par grappes à indicateurs multiples, 2017-2018.

18 Cellule Indépendante d'Évaluation des Acquis Scolaires, 2020.

19 PASEC, 2020.

20 P. PERRENOUD, *La fabrication de l'excellence scolaire*, Genève-Paris, Droz, 1995, p. 81.

21 G. FELOUZIS, *L'efficacité des enseignants*, Paris PUF, 1997, p. 43.

enseignant est très élevé, le nombre d'élèves par banc a augmenté, alors que les bancs en bon état sont limités, la superficie des classes reste inchangée et le matériel didactique, notamment les manuels et les instruments de mesure sont très insuffisants et en mauvais état. Pourtant, le contexte scolaire devrait faciliter la réussite de la politique mise en place de gratuité si des préalables étaient considérés et réalisés.

En d'autres termes, l'accroissement des effectifs scolaires impacte négativement les conditions de scolarisation des enfants. Il est difficile de favoriser la participation et la responsabilité de chaque élève dans le processus d'apprentissage.

Question 6 : En tant qu'enseignant, gérez-vous bien vos groupes dans les classes ?

Réactions	f	%
OUI	112	27.6
NON	294	72.4
Total	406	100

Si l'enseignement est perçu comme l'ensemble des actions que l'enseignant met en œuvre dans le cadre de ses fonctions d'instruction et d'éducation d'un groupe dans le contexte scolaire, certaines conditions sont définies pour faciliter cette action, notamment le nombre d'élèves. En effet, dans une classe, l'enseignant accomplit une mission qui a certaines dimensions fondamentales pour l'enseignement.

La première renvoie à l'enseignement des contenus, tenant compte du programme, et s'assurant que les divers éléments sont maîtrisés, donnant le goût de l'étude des diverses matières, etc. La seconde concerne les fonctions de gestion de la classe²² : l'enseignant doit organiser son groupe, établir des règles et procédures, réagir aux comportements inacceptables, enchaîner les activités, etc. La gestion de la classe²³ doit être considérée comme une fonction centrale de l'enseignement dans la mesure où la bonne gestion de classe est associée à un plus grand effet de l'enseignant pour favoriser les apprentissages et le bien-être des élèves.

La lecture des données du tableau ci-dessus révèle bien qu'un grand nombre d'enseignants n'arrivent pas à gérer leurs enseignements et les situations d'apprentissage, à bien gérer la relation éducative et le devenir de chaque élève. Or, l'individualisation de la pédagogie suppose une efficacité du « face à face » qui ne se révèle pas effective dans des classes pléthoriques. Habités à des classes « normales », les enseignants se retrouvent dans

22 Nault, Th. *L'enseignement et la gestion de classe*, Montréal, Éditions Logiques, 1998.

23 Fijalkow, J. et Nault, T. *La gestion de la classe*. Bruxelles : De Boeck Université, 2002..

des classes surpeuplées avec toutes les difficultés liées à la bonne prise en charge pédagogique. Ils ne peuvent pas optimiser les apprentissages ni les interactions avec les apprenants, du fait qu'ils n'ont pas été formés à la pédagogie de grands groupes²⁴.

Question 7 : Êtes-vous payés ?

Tous nos enquêtés sont payés, à l'exception d'un seul, mais tous réclament une revalorisation salariale. Ce n'est un secret pour personne, la question de la rémunération des enseignants demeure importante pour plusieurs raisons, notamment parce que l'enseignant est le facteur décisif de l'amélioration de l'enseignement-apprentissage. L'enseignant est l'acteur essentiel pour la promotion d'une éducation de qualité²⁵, aucune réforme de l'éducation n'est susceptible de réussir sans la participation active et l'implication forte des enseignants.

L'accroissement des effectifs scolaires augmente inévitablement le volume de travail enseignant, pour que les enseignants s'engagent, s'impliquent et donnent le meilleur d'eux-mêmes, il faut qu'on les remette dans de bonnes conditions de travail. Cette problématique demeure un défi majeur pour que la décision de gratuité ait un effet en termes de qualité d'enseignement-apprentissage²⁶. En effet, jusqu'en août 2022, le salaire d'un enseignant du primaire était de 215 000 FC pour un D4 et de 220 000 FC pour un D6, soit un peu plus de 100 \$. Ce salaire a forcément un effet négatif sur leur satisfaction et donc leur motivation²⁷. Il ne suffit donc pas de payer n'importe comment les enseignants ; il faut bien les payer.

Question 8 : Que proposez-vous pour améliorer ?

Parmi les suggestions, les questions de rémunérations occupent une large part dans les revendications portant sur l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants. Le salaire jugé insignifiant par rapport au coût de la vie, est souvent cité comme étant à la base du manque de considération sociale, et de la « clochardisation » des enseignants. Cependant, quel que soit le salaire payé, les enseignants resteront dans l'incapacité de maîtriser les classes surpeuplées.

L'accroissement des flux scolaires met sur la table la nécessité d'augmenter les infrastructures ; les équipements et les matériels didactiques. Pour faire face à ces besoins, le gouvernement doit construire de nouvelles écoles,

24 D. LECLERCQ, & M. POUMAY, *Méthodes d'action pédagogique et d'évaluation en Grands Groupes, Partie 1 : Méthodes*. Liège, Université de Liège IFRES – CAPAES, 2011.

25 D. ROY, Étude de l'importance des connaissances de l'enseignant et de l'influence des actes professionnels d'enseignement sur l'apprentissage au collégial. Rimouski : *Service de recherche et de perfectionnement*, Cégep de Rimouski, 1991.

26 Jean-Marc BERNARD, *Éléments d'appréciation de la qualité de l'enseignement primaire en Afrique francophone : Programme d'Analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN*. Biennale de l'ADEA 2003.

27 L. BRUNET et al., *Satisfaction des enseignants*, Liège, Labor, 1991, p.55.

ajouter des classes et recruter des enseignants. De nouvelles écoles et nouvelles classes nécessitent un équipement et du matériel didactique suffisant et adéquat, ainsi que des frais de fonctionnement conséquents.

Le moratoire de 2014 sur la création des écoles a empêché la révision des structures dans les écoles et devrait être levé, car toutes les données montrent qu'il est indispensable d'ouvrir plus de classes. En effet, selon l'annuaire statistique²⁸ de l'Epst publié en mai 2021, la population congolaise avoisinerait les 107 millions et que la population de 0 à 14 ans représenterait 41.25%, alors que le nombre d'enfants scolarisés en 2021 serait de **18 789 020**. On peut dire que plus de la moitié des enfants en âge de fréquenter l'école primaire sont en dehors de l'école, soit $38\,551\,402 - 18\,789\,020 = \mathbf{19\,762\,382}$ non scolarisés. Quand on parle de millions d'enfants à l'école, on doit reconnaître qu'on est encore très loin de l'éducation pour tous. Il n'y a donc pas encore assez d'écoles.

L'augmentation et l'amélioration des infrastructures, du nombre de matériels et des manuels, voire une formation des maîtres pertinente ne pourront avoir qu'un impact très limité si l'on ne mène pas une action complémentaire pour améliorer le fonctionnement des écoles. Les écoles étant les points de livraison sur lesquels convergent toutes les composantes du système scolaire qui entrent en interaction, c'est cette interaction qui détermine finalement la qualité du service assuré. Une bonne compréhension de ce qui se passe dans les écoles et les salles de classe est donc une condition préalable de l'élaboration des stratégies d'amélioration de la qualité plus efficaces.

Enfin, il convient d'attirer l'attention sur deux catégories de facteurs qui influencent le processus d'enseignement-apprentissage. La première est en relation avec les trois intrants de base du fonctionnement de l'école que sont l'infrastructure, les élèves et les maîtres²⁹. Plus précisément, ces intrants représentent :

- Les *conditions matérielles d'enseignement-apprentissage*, c'est-à-dire la disponibilité et la qualité des infrastructures scolaires, des équipements divers destinés à la salle de classe, des guides et matériels à l'usage des enseignants, etc.
- Les *conditions pédagogiques d'enseignement-apprentissage* qui sont liées avant tout à la composition du groupe d'élèves, notamment le nombre d'élèves par classe, la répartition par sexe, par âge, par nombre de redoublants, par milieu socioculturel, etc.
- Le *personnel enseignant*, c'est-à-dire : la disponibilité et la qualité de ce personnel en termes de niveau d'éducation et de formation, d'expérience, de compétence, de stabilité, de condition de vie, de satisfaction et de motivation professionnelles.

28 EPST, Annuaire statistique de l'enseignement primaire et secondaire 2019-2020, p. 13.

29 N. LAUTIER, *Psychosociologie de l'éducation : Regard sur les situations d'enseignement*, Paris, A. Colin, 2001, p. 54.

Outre ces facteurs relatifs aux intrants, la qualité de l'acte pédagogique est encore plus directement influencée par le nombre d'interactions entre l'enseignant et les autres acteurs intervenant dans le fonctionnement de l'école. L'accent est mis sur trois types d'interactions, qui sont :

- Les *relations à l'intérieur de l'école* : l'élément le plus important est le rôle joué par le chef d'établissement, mais les relations formelles et informelles avec les collègues contribuent à favoriser les attitudes et le comportement pédagogique des maîtres,
- Les relations avec les parents, partenaires directs des enseignants,
- La qualité du soutien administratif, etc.

Conclusion

Au terme de notre étude, il se dégage plusieurs grandes leçons à tirer de l'expérience de la gratuité de l'enseignement primaire en RD Congo depuis l'avènement du pouvoir en place : d'abord, la suppression des droits de scolarité est un préalable à l'arrivée massive d'enfants pauvres dans les écoles, à condition qu'elle reçoive un soutien populaire et politique et s'accompagne d'une planification réaliste et des réformes judicieuses, ainsi que d'un financement approprié.

Une fois la gestion de l'afflux d'écoliers réglée, il faudra prévoir les ressources nécessaires à l'amélioration qualitative de l'enseignement et à la satisfaction des besoins réels des élèves les plus pauvres, notamment ceux qui vivent dans des zones rurales éloignées où l'activité économique est inexistante.

La situation des jeunes filles devrait faire l'objet d'un examen particulier, celles-ci se heurtant à d'innombrables problèmes pour fréquenter l'école, notamment la tendance à s'auto-exclure, à se sous-estimer et à se marier précocement.

Pour résorber le flux important des écoliers, il est impérieux d'augmenter et d'améliorer les capacités d'accueil grâce à la construction de nouvelles écoles, au renforcement du leadership pédagogique et des capacités pédagogiques des enseignants, à l'équipement adéquat de toutes les écoles et à l'amélioration des conditions de travail des enseignants.

Nous pouvons ajouter que l'élimination de divers frais scolaires et l'afflux de nouveaux élèves devraient inciter le gouvernement congolais et ses donateurs à innover et à améliorer tous les aspects liés à l'enseignement – apprentissage dans notre pays. L'augmentation du nombre d'élèves ne suffit pas. Pour que la gratuité de l'enseignement primaire devienne une chance,

une planification stratégique et minutieuse, un financement adéquat et un ferme engagement politique en faveur du bien-être des enseignants et des apprenants devraient permettre à la RD Congo de scolariser tous ses enfants.

Car, notre gouvernement et les partenaires de l'éducation n'ignorent pas que les défis importants demeurent dans la poursuite des objectifs de « l'Éducation pour tous ». Les perspectives d'avenir des millions d'enfants et adolescents démunis et marginalisés sur toute l'étendue de notre pays resteront limitées, faisant d'eux des « parias » si des changements structurels ne sont pas apportés rapidement. Pour surmonter les défis actuels auxquels est confronté le secteur éducatif congolais, une attention particulière doit être accordée à l'inclusion des enfants et des jeunes les plus vulnérables, à la hausse de la scolarisation et de la rétention des filles et à l'amélioration générale de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage avec une revalorisation du rôle des enseignants. Il faut que l'école congolaise conduise à bien apprendre et à inventer grâce aux enseignants efficaces.

Avant l'indépendance et dans les années 60, la gratuité de l'enseignement et la gratuité matérielle allaient de pair. 'On se souvient encore du crayon d'ardoise ou touche, de l'ardoise, du cahier de dessin, de la boîte de crayons de couleur, du livre de lecture et de calcul, de la gomme, de la règle, du buvard, etc. reçus gratuitement ! ■